

Année universitaire : 2019-2020

Transmission DEVE :

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Création

Formation

Intitulé de la formation : PASSERELLE - Etudiants en exil

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Christelle Berger - christelle.berger@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectif formation initiale 2018 : 15

Effectif formation continue (y compris contrat pro) 2018 :

Effectif prévisionnel formation initiale : 15

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préciser le niveau :

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU "PASSERELLE étudiants en exil" s'inscrit dans le cadre du dispositif de solidarité auprès des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile mis en place au sein de l'UGA et de la COMUE de Grenoble, initié par l'engagement de la communauté universitaire grenobloise de septembre à 2015 : "fidèle à ses engagements, l'université souhaite assumer pleinement son rôle social fondé sur ses missions de formation, de recherche, d'insertion et de diffusion culturelle. L'apprentissage de la langue française permet d'éviter un décrochage social et académique des étudiants réfugiés et demandeurs d'asile. »

Cette formation intensive en langue, culture et méthodologie universitaire, constitue une passerelle pour l'université française et permet de donner à tout étudiant ayant été forcé d'interrompre son cursus antérieur d'études, tous les pré-requis langagiers, culturels et méthodologiques lui permettant de réintégrer un cursus d'études supérieures en France.

Durée et modalités des études :

Formation en français général, français sur objectif universitaire, activités culturelles et sportives ateliers d'expression orale, sur une année universitaire, selon les modalités suivantes: 641 heures de formation, hors activités culturelles, réparties de la manière suivante :

	Nbre heures / semaine	Nbre heures / semestre	Modalités
Août			
Cours Intensifs	20	80	Intégrés dans les cours CI
TOTAL	20	80	

1° semestre			
cours de langue spécifique	12	156	cours spécifique
lexique B1.0	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
culture et société	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
phonie-graphie	3	39	cours spécifique
atelier de conversation culturelle	2	26	tutorat linguistique
atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire		3	tutorat linguistique
TOTAL	21	273 + 3 heures	

2° semestre			
cours de langue B2	6	78	Intégrés dans les cours DUEF
cours de techniques B2	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
cours de lexique B2.0	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
cours de FOU	5	65	cours spécifique
cours de culture et société	2	26	Intégrés dans les cours DUEF
1 UE dans la composante de l'université visée par l'étudiant	2	26	UGA
atelier d'accompagnement à l'intégration universitaire		12	tutorat linguistique
activités sportives	2	26	Engagement étudiant SUAPS
TOTAL	21	273 + 12 heures	

Objectifs :

Ce DU vise l'acquisition de compétences linguistiques, culturelles et méthodologiques relatives au niveau B2 du CECRL avec pour visée immédiate de permettre la réinsertion dans un parcours d'études, d'étudiants en exil.

Compétences visées :

A l'issue de la formation, les étudiants maîtriseront les 4 compétences du niveau B2 (acquis) qui seront validées par l'évaluation finale des épreuves de langue du DUEF B2.

Parallèlement aux compétences linguistiques, la formation vise à faire acquérir les compétences culturelles et académiques nécessaires à la réussite universitaire. A l'issue de cette formation, les étudiants devront être capables de :

- connaître les codes universitaires et savoir faire face aux modes d'évaluation traditionnels de l'université française
- répondre aux exigences du travail personnel : organisation méthodologique, recherche documentaire
- prendre des notes et rédiger en français
- prendre la parole en français dans un exposé court
- s'intégrer dans un groupe de travail en français
- savoir présenter sa candidature à l'université (recherche d'information, rédaction de lettre de motivation et CV)

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Tout étudiant en exil, avec un statut de demandeur d'asile, réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, âgé de 18 ans ou plus.

Niveau de recrutement : Formation initiale pour les étudiants en exil ayant obtenu le baccalauréat ou tout diplôme équivalent justifiant des pré-requis nécessaires pour intégrer l'université.

2.2 Conditions d'admission

Niveau A2 acquis, B1 en cours minimum.

Un test de positionnement est organisé à l'arrivée, ainsi qu'un entretien de motivation auprès d'un jury d'admission constitué de représentants du CUEF de Grenoble et éventuellement de membres invités.

II. Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : août-mai

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 574 heures + 67 heures d'ateliers (animés par des stagiaires ou étudiants engagés)

ECTS :

Article 4 : Composition des enseignements

Stage : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

III. Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au de-là de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

5.2 Remarques et précisions éventuelles

Voir tableau MCC

5.3 Absences aux examens

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

Article 6 : Résultat

6.1 Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Le jury se déroule en mai ou en juin.

6.2 Conditions d'obtention du DU/DIU

La moyenne globale des notes doit être supérieure ou égale à 10/20.

6.3 Redoublement

Le redoublement est possible après examen de la situation individuelle particulière de l'étudiant, par un jury composé de la responsable de la formation, la responsable de la scolarité et la direction.

IV. Frais de scolarité

Article 7 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : sans objet (étudiants exonérés)

Tarifs Formation continue : non concerné

Exonération : Recettes Dotation UGA

UGA 5 000 €

COMUE 10 000 €

Fondation UGA 15 000 €

AUF 10 000 €

Total recettes 40 000 €

V. Dispositions diverses

Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation

Poursuite d'études à l'UGA :

L'obtention du diplôme PASSERELLE - Etudiants en exil permettra l'intégration dans un cursus d'études à l'UGA.